

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE 6 FÉVRIER 2017 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Karen Zajdman, Messieurs les conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 20h09.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2017-016

#### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci le point suivant :

**11.2 - Services professionnels d'un courtier en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ.**

Adoptée

2017-017

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour tel que modifié soit adopté.

Adoptée

#### **SUSPENSION**

*À 21h28, Monsieur le maire suspend la présente séance.*

*À 21h43 lors de la reprise de la séance suspendue, tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.*

2017-018

#### **AUDITION EN VERTU DE L'ARTICLE 5.5 DU RÈGLEMENT N° 761 CONCERNANT LES CHIENS SUR LA QUALIFICATION D'UN CHIEN À TITRE DANGEREUX**

---

CONSIDÉRANT QUE le commandant de la sécurité publique Pietro Poletti a émis, conformément à l'article 5.5 du règlement n° 761 concernant les chiens, une déclaration à l'effet que le chien de race Weimaraner, nommé Mack, licence #17-035, émis au nom de Madame Julie Levi, correspond à un chien dangereux;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE des documents ont été fournis au conseil;

CONSIDÉRANT QUE des représentations ont été faites par la résidente à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.7 du règlement n° 761 concernant les chiens;

CONSIDÉRANT l'audition des témoins;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil **infirme** la décision du commandant de déclarer le chien au nom de Mack, licence #17-035, appartenant à Madame Julie Levi, comme chien dangereux au sens de notre règlement.

Adoptée

*À 21h25, le conseiller Warren Budning quitte son siège et revient à 21h52.*

2017-019

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 janvier 2017 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2017-020

### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 799-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 799 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE HAMPSTEAD**

---

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michael Goldwax qu'à une prochaine séance du conseil, il y aura adoption du règlement n° 799-2 modifiant le règlement n° 799 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Hampstead.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 799-2 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2017-021

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 23 JANVIER 2017**

---

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 23 janvier 2017.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2017-022

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR PERMETTRE DES MODIFICATIONS AUX MARGES AVANT ET LATÉRALE AINSI QUE LA MODIFICATION DE LA DISTANCE**

**ENTRE LA PISCINE ET LA CLÔTURE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 7, CHEMIN BARONSCOURT, LOT N<sup>O</sup> 2 089 320, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N<sup>O</sup> 18 G-0005)**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogations mineures au Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1001-2, l'article 65, annexe B, afin d'autoriser la marge avant de 4.41m (14.47 pieds) au lieu de 6.10m (20 pieds), la marge latérale de 2.71m (8.89 pieds) au lieu de 3.25m (10.66 pieds) et à l'article 84, paragraphe 2, afin d'autoriser la distance entre la piscine et la clôture de 1.7m (5.58 pieds) au lieu de 2m (6.56 pieds) pour légaliser la situation actuelle d'une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 23 janvier 2017, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogations mineures ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogations mineures décrite ci-dessus pour la propriété située au **7, chemin Baronscourt**, sur le lot n<sup>o</sup> 2 089 320, Zone RA-2.

**Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 7 chemin Baronscourt :**

*Aucune intervention*

Adoptée

2017-023

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 1001-2 POUR PERMETTRE DES MODIFICATIONS AUX MARGES LATÉRALE ET ARRIÈRE POUR UNE MAISON BIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 14-16, PLACE HOLTHAM, LOT N<sup>O</sup> 2 090 018, ZONE RB-8 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N<sup>O</sup> 18 G-0005)**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogations mineures au Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1001-2, article 65, annexe B, afin d'autoriser la marge latérale de 2.13m (7 pieds) au lieu de 2.77m (9.09 pieds) et la marge arrière de 5.81m (19.06 pieds) au lieu de 6.20m (20.34 pieds) pour légaliser la situation actuelle pour une maison bifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 23 janvier 2017, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogations mineures ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Karen Zajdman et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogations mineures décrite ci-dessus pour la propriété située au **14-16, Place Holtham**, sur le lot n<sup>o</sup> 2 090 018, Zone RB-8.

**Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 14-16 Place Holtham :**

*Aucune intervention*

*Le conseiller Warren Budning a déclaré devoir se retirer du vote sur cette résolution.*

Adoptée

2017-024

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 9, CHEMIN FALLBROOK, LOT N<sup>O</sup> 2 089 718, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N<sup>O</sup> 775)**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la modification de façade pour une maison unifamiliale située au **9, chemin Fallbrook** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 23 janvier 2017 soit refusée à la recommandation du CCU. La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1001-2 mais ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n<sup>o</sup> 775.

Adoptée

2017-025

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET LES MODIFICATIONS AU CHEMIN D'ACCÈS VÉHICULAIRE ET PIÉTON POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5582, CHEMIN QUEEN-MARY, LOT N<sup>O</sup> 2 088 792, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N<sup>O</sup> 775)**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE l'aménagement paysager et les modifications au chemin d'accès véhiculaire et piéton pour une maison unifamiliale située au **5582, chemin Queen-Mary** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 23 janvier 2017 soient approuvés à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1001-2 et du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n<sup>o</sup> 775.

Adoptée

2017-026

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS DE FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 75, CHEMIN HAMPSTEAD, LOT N<sup>O</sup> 2 090 384, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N<sup>O</sup> 775)**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la recommandation sur les modifications de façades pour une maison unifamiliale située au **75, chemin Hampsptead** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 23 janvier 2017 soit différée à la recommandation du CCU. Le projet est reporté à la séance du 13 février 2017. Les modifications ne sont pas conformes aux dispositions du Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1001-2 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n<sup>o</sup> 775.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2017-027

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS DE FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 244, CROISSANT NETHERWOOD, LOT N<sup>O</sup> 2 089 944, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N<sup>O</sup> 775)**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE les modifications de façades pour une maison unifamiliale située au **244, croissant Netherwood** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 23 janvier 2017 soient *approuvées* nonobstant les recommandations du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1001-2 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n<sup>o</sup> 775.

Adoptée

2017-028

### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2017**

---

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de janvier 2017 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 15 décembre au 20 janvier 2017, au montant de 1 177 958,83\$, est par la présente approuvée (493 478,50 \$ pour les chèques et 684 480,33 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2017-029

### **PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2017 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

---

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead paie le premier versement daté du 15 mars 2017 de sa quote-part des dépenses d'opérations 2017, au montant de 102 159,11 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le certificat du trésorier n<sup>o</sup> 17-03, daté du 16 janvier 2017, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2017-030

### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE**

---

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) exige des municipalités de produire un formulaire - rapport de l'usage de l'eau potable permettant à la municipalité de faciliter l'application des mesures de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead a produit son rapport et que ce dernier a été approuvé par le MAMOT le 22 décembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- De RATIFIER ET D'APPROUVER le Rapport annuel de la gestion de l'eau potable produit par la Ville de Hampstead pour l'année 2015 et approuvé par le MAMOT.

Adoptée

2017-031

### **PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DES DÉPENSES 2017 D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

---

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead paie le premier versement 1<sup>er</sup> mars 2017 de sa quote-part des dépenses d'opérations 2017, au montant de 5 033 262 \$, à l'Agglomération de Montréal.

Le certificat du trésorier n° 17-02, daté du 16 janvier 2017, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2017-032

### **APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la directrice des services communautaires et des loisirs, soumise le 20 janvier 2017, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants,

Il est proposé par la conseillère Karen Zajdman, appuyée par le conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2017-033

### **SERVICES PROFESSIONNELS D'UN COURTIER EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

---

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un courtier en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Hampstead confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un courtier en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Ville de Hampstead s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville de Hampstead s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Hampstead s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

Adoptée

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2017-034

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance à 22h18.

Adoptée

(s) William Steinberg  
Dr. William Steinberg, maire

(s) Pierre Tapp  
M<sup>e</sup> Pierre Tapp OMA, greffier